

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHOQUEUSE-LES-BENARDS

**Séance du 22 juin 2026**

Date de convocation : 01 /06/2026

L'an deux mil vingt-six , le vingt-deux juin à dix-neuf heures , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme LEBESGUE Nadia, Maire.

**Présents :** M. et Mmes : LEBESGUE Nadia, LEBESGUE Patrice, COSQUER Sophie, CAILLET Julie, VERBEKE Marianne.

Monsieur CORBIERE Cédric a donné procuration à Monsieur LEBESGUE Patrice  
Monsieur VERBEKE Mathieu a donné procuration Madame VERBEKE Marianne

Madame CAILLET Julie est nommée secrétaire de séance.

## **38/2026 REPAS ET TARIFS 14 JUILLET 2026**

Après délibération, le conseil municipal décide :

- d'organiser un repas champêtre : au menu : apéritif , melon, jambon à la broche et pommes de terre braisées, ( saucisses pour les enfants) fromage et Glaces .  
après le repas des jeux seront proposés : Tire à la corde, jeu de la ficelle, pêche pour les enfants, chamboule tout , panier surprise

Le repas sera gratuit pour tous les habitants du village et les boissons seront payantes, un apéritif sera offert à tous les convives.

Le repas pour les personnes extérieures sera payant :

Pour les adultes extérieurs : 15 €

Pour les enfants de – de 12 ans : 5 €

- de définir les tarifs suivants pour les Boissons :

Canette de Coca ,jus de fruit: 1.50 €

Bière 2.00 €

Bouteille de vin rouge ou rosé : 6.00 €

Bouteille de saumur: 10.00 €

Bouteille d'eau 1.5 l : 1.50 €

Verre de kir pétillant : 1.50 €

Une caution de 2 € sera demandée par ecocup.

Pour le 13 juillet il est décidé de se réunir à 22h00 sur la place communale pour le défilé aux lampions et pour partager un pot de l'amitié avec une dégustation conviviale de tartes et bonbons pour les enfants .

**Une réunion destinée aux conseillers et aux habitants qui voudraient aider à l'organisation de cette manifestation sera organisée le mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2026 à 18h30 à la mairie .**

**La mise en place du barnum aura lieu le 13 juillet 2026 à 18h00, les bonnes volontés seront les bienvenues pour nous aider à l'installation et au rangement le 14 juillet le soir .**

### **39/2026 ACHAT D' UN CONGELATEUR POUR LE 14 JUILLET**

Madame le maire précise que l'ancien congélateur étant défectueux, il faut assurer la chaîne du froid pour le repas du 14 juillet .

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le maire à acheter un congélateur de 300 litres d'une valeur de 500 € TTC maximum
- d'inscrire cette dépense en investissement et donc de procéder à une décision modificative n° 1/2026

### **40/2026 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE L'ANIMATRICE DE L'ATELIER D'ART FLORAL ET FIXATION DU TAUX DE REMUNERATION ET DU TARIF DE LA SEANCE D'ART FLORAL .**

Mme le maire informe le conseil que pour reconduire l'atelier d'art floral qui pourrait avoir lieu le vendredi et pourrait être animé par Mme LUCET Véronique il faut délibérer. Considérant que le recrutement d'un vacataire est nécessaire aux besoins de cet atelier pour effectuer une mission spécifique et ponctuelle à caractère discontinu, rémunérée à la vacation et après service fait ; elle propose de l'autoriser à ce recrutement et de fixer le taux de rémunération de l'animatrice .

Cette année l'animatrice payée 94.50 € la séance à raison de 2 séances par mois a coûté à la commune (salaires plus charges) 2650.30 € et le paiement des inscrits à l'art floral 17 personnes 2 900.00 €.

Depuis plusieurs années, Mme LUCET a toujours été payé au même tarif.

Après la délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à recruter un vacataire, Mme LUCET Véronique, à compter du 11 septembre 2026 jusqu'au 30 juillet 2029 pour animer et diriger l'atelier d'art floral et de fixer le taux de la vacation sur la base d'un forfait brut de 97.50 € la séance.
- de fixer également une cotisation pour la participation à cet atelier d'art floral à 20 € la séance de septembre 2026 à juillet 2029. La première séance de septembre 2026 sera gratuite pour les nouveaux participants ;

Mme Caillet Julie se chargera de faire l'information aux habitants avec le coupon réponse pour le 14 juillet .

### **41/2026 NOËL POUR LES ENFANTS ET POUR LES AINÉS DE 65 ANS ET PLUS**

Comme l'année précédente , le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité , décide d'offrir à l'occasion des fêtes de Noël 2026 aux enfants, et aux aînés un cadeau qui sera le suivant :

- **aux personnes âgées de 65 ans et plus** : un chèque cadeau de 40 euros à utiliser dans l'hypermarché Leclerc de Crèvecœur-Le-Grand
- **aux enfants scolarisés en primaire et les tout-petits**, un jouet d'un montant maximal de 40 euros commandé à la société HELFRICH .
- **aux élèves de primaire qui passent au collège à la rentrée de septembre 2026** une carte cadeau d'une valeur de 50 € à la librairie de Crèvecœur-Le-Grand.

### **42/2026 ADHESION A LA CONVENTION CADRE UNIQUE RELATIVES AUX MISSIONS ET SERVICES FACULTATIFS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'OISE**

Cette délibération a été rajoutée à l'ordre du jour. La demande nous étant parvenue tardivement.

Madame le maire expose aux membres du conseil municipal que les collectivités de moins de 250 agents adhèrent obligatoirement au Centre de gestion de la fonction publique de leur département .

A ce titre elles bénéficient de l'expertise du CDG dans l'exercice de ses missions obligatoires que sont la gestion des instances paritaires (conseil médical en formation restreinte ou plénière, conseil de discipline , commission administrative ou consultative etc.) , la gestion de la bourse de l'emploi (vacance d'emploi, publicités d'offres), l'organisation des concours et examens professionnels(saufA+)etc.

Elles peuvent également utiliser de nombreux services que le CDG propose dans le cadre de ses missions facultatives : expertise juridique, intérim territorial, suivi médical des agents, Réalisation de la paie à façon, aide au recrutement, information du cadastre (Osiril) , mise à disposition d'un archiviste pour audit et diagnostic etc..

L'ensemble de ces services de ces services facultatifs est regroupé dans une convention cadre unique qui permet à la collectivité de les utiliser à la carte sans avoir délibéré et conventionner pour chacun d'eux .

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité , décide :

- D'adhérer à la convention cadre unique relative aux services et missions facultatives du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise ci-Annexée.
- D'autoriser le maire à signer ledit document cadre , ses éventuels avenants ainsi que les actes s'y rapportant (formulaire de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention etc. .

#### **43/2026 DELEGUES AU SIRS D'HETOMESNIL**

Suite à la démission de Monsieur Nicolas LEFRANC , il convient de le remplacer à la commission des écoles

Le Conseil Municipal décide pour le représenter auprès de la Commission des Ecoles de nommer :

- 2 Titulaires : COSQUER Sophie , CORBIERE Cédric
- 2 Suppléants : LEBESGUE Nadia, VERBEKE Marianne à la place de Monsieur LEFRANC Nicolas

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### **ENFOUISSEMENT DES RESEAUX :**

Madame le maire propose aux conseillers de faire chiffrer au SE 60 et au SMOTHD les travaux d'enfouissement des réseaux sur une portion de rue. Elle demande quelle portion souhaite faire le conseil. Il sera demandé de chiffrer la continuation de la Grande rue Mme VERBEKE Marianne demande que soient chiffrés les travaux dans la rue de l'église également.

##### **ACQUISITION D'UN PARATONNERRE :**

Depuis 2025, les communes sont obligées de doter l'église d'un paratonnerre, Madame le maire propose de demander des devis . Le conseil approuve ce projet

##### **MESSE A CHOQUEUSE :**

Il est rapporté à Madame le maire que lors de la messe la semaine dernière le prêtre a déploré l'état de l'église mouches mortes etc. Madame le maire n'avait pas été prévenue par le prêtre de cet office , la messe n'ayant lieu que deux fois par an, le ménage est fait ponctuellement et prévu avant chaque office quand on est prévenu. .

**MESSAGE AUX ADMINISTRES :** Mme Caillet julie a remarqué que la mairie continue d'informer les anciens habitants de Choqueuse les Bénards qui ont déménagé et que d'autres habitants ne reçoivent pas ces informations. Il lui est répondu que la mairie envoie les informations à tous les

gens qui ont bien voulu communiquer leur adresse mail . Ceux qui ne l'ont pas fait peuvent nous envoyer un message à [mairie.choqueuse@orange.fr](mailto:mairie.choqueuse@orange.fr)  
Elle propose que soit créé un compte Facebook pour la mairie. Le maire n'y tient pas , la commune étant doté d'un site internet performant qui divulgue toutes sortes d'informations sur la vie du village et sur le territoire

Elle propose que Mme Caillet crée un compte WhatsApp pour les élus . Mais que les échanges restent courtois et professionnels.

**VISITE DU PRESIDENT DE LA CCOP, MAIRE DE BRETEUIL :** Mme le maire invite les élus à venir en mairie le mercredi 1er juillet 2026 de 10h00 à 12h00 pour rencontrer le président de la communauté de communes de l'Oise Picarde qui désire mieux connaître les communes et leurs élus.

**FORMATION PLUIH LE JEUDI 9 JUILLET 2026 :** Mme le maire et la secrétaire participeront à cette réunion d'information , qui aura lieu de 9 h00 à 17h30 . de ce fait la mairie sera fermée ce jour-là.

La séance est levée à 20h15 .